

Le député a fait des affirmations à propos des lignes directes. Je lui ferai remarquer que bien des intéressés et bien des points de vue différents entrent en jeu. Les circonstances sont loin d'être celles qu'il a décrites. Certaines existent réellement mais beaucoup d'autres non. Là aussi, nous nous heurtons à la question de l'exploitation des lignes directes. Pourtant, bon nombre d'employés y voient une amélioration magnifique qui leur permet de faire les heures voulues dans une période plus courte. Elles présentent d'autres avantages également, qui pourraient être exposés à un moment approprié, c'est-à-dire lorsque nous débattons les crédits du National-Canadien. De toute façon, je tiens à dire que je suis constamment tenu au courant du projet des lignes directes et de toutes leurs répercussions sur l'Ouest canadien et que j'ai pris soin d'écrire aux députés qui s'intéressent directement au problème. Par ces lettres, j'ai voulu fournir des renseignements utiles et j'espère avoir réussi. J'en ai aussi envoyé à différentes autres personnes qui avaient accompagné la délégation.

Pour ce qui est de convoquer les syndiqués, je pense qu'il existe une entente entre les employés et les employeurs et qu'il ne conviendrait pas très bien que le ministre transige avec certains membres de syndicats de la façon suggérée. Je veux bien préciser que pour ma part, je ne ferai rien de tel, car j'estime que s'engager dans cette pratique et la pousser jusqu'à sa conclusion logique, ce serait détruire tout le régime syndical.

Je suis heureux que le député ait soulevé la question des passages aériens.

M. Fisher: Avant que le ministre aborde ce sujet, j'aurais quelques mots à ajouter. D'après ce qu'il vient de dire, on est porté à croire que je lui ai recommandé de convoquer les syndiqués. Ce n'est pas cela du tout. J'ai dit qu'il devrait faire des tournées et se renseigner sur le moral des employés des chemins de fer en allant les voir, peu importe leur rang. Je ne parle pas seulement des membres des syndicats parce que, pour comprendre la question, il faut connaître la situation du National-Canadien. Il devrait, pour commencer, s'entretenir avec l'honorable député qui représente la ville de Moncton. C'est un employé du National-Canadien et il fait partie, comme lui, du parti libéral.

L'hon. M. McIlraith: A mon avis, le député en question et le ministre des Transports s'entendent assez bien. Du moins, leurs rapports sont très satisfaisants. De toute façon, je remercie le député de Port-Arthur de sa recommandation.

Je suis heureux qu'il ait soulevé la question des passages aériens. Cette question cause beaucoup d'inquiétude et il va falloir s'en

[L'hon. M. McIlraith.]

occuper. Je dirai en passant que j'ai découvert pas mal de questions de cette nature dont il faudrait s'occuper. Il faut procéder aussi rapidement que possible, mais avec méthode. Tout à l'heure, en écoutant le député de Burin-Burgeo qui voulait à tout prix me voir accomplir de grandes choses, je n'ai pu m'empêcher de penser que je suis en fonction depuis deux mois seulement et que ce n'est pas bien long pour édifier toutes ces structures ou même les concevoir et les élaborer. Cela ne peut se faire en quelques jours. J'espère que le député ne s'offusquera pas de cette observation. Je puis lui assurer que l'une des questions qu'il a mentionnées au sujet du bureau de Terre-Neuve m'a déjà été signalée. J'y ai apporté une solution que j'espère satisfaisante.

Le député de Port-Arthur a soulevé une question au sujet du projet de loi concernant le chemin de fer de la Gaspésie. Il a demandé si le National-Canadien était plus enthousiaste au sujet de ce chemin de fer aujourd'hui qu'il y a deux ans. La question n'est pas de savoir quels sont les sentiments du National-Canadien à ce sujet. La question relève du programme du gouvernement parce qu'il s'agit d'une loi concernant le chemin de fer. Il est évident que le coût estimatif, jusqu'ici, dépassera de beaucoup le montant mentionné dans le projet de loi. La différence est si importante qu'il faudra repenser toute l'affaire et prendre une décision. J'espère avoir bientôt un exposé de principe à faire au sujet de ce chemin de fer. Je puis assurer à l'honorable député que nous nous en occupons activement. Il y a d'autres éléments dont il faudra aussi tenir compte comme les dommages résultant d'une division de ces fermes très étroites dans la vallée et les dommages, pour une bonne partie de la région, venant de la construction d'une ligne de chemin de fer au milieu de la vallée, et autres facteurs analogues. En tout cas, la question sera bientôt décidée et donnera lieu à une déclaration de principe dans trois semaines ou un mois environ, à ce que je m'attends.

Le député de Rosetown-Biggan a parlé de l'abandon de lignes de chemin de fer. C'est évidemment là une question à régler par la mesure envisagée qui, comme je l'ai déjà signalé ce matin dans mes observations servant de préambule, sera présentée plus tard au cours de la session. Je crains que mon bon collègue de Rosetown-Biggan n'ait pas pris très attentivement connaissance de son courrier. Il me semble qu'il devra en conclure qu'aucun des ces abandons de voies ferrées servant au transport des marchandises dans l'Ouest canadien n'aura lieu avant que la mesure soit adoptée. En réalité, cela figurait